



INTERMASSIF AGRICOLE FRANÇAIS

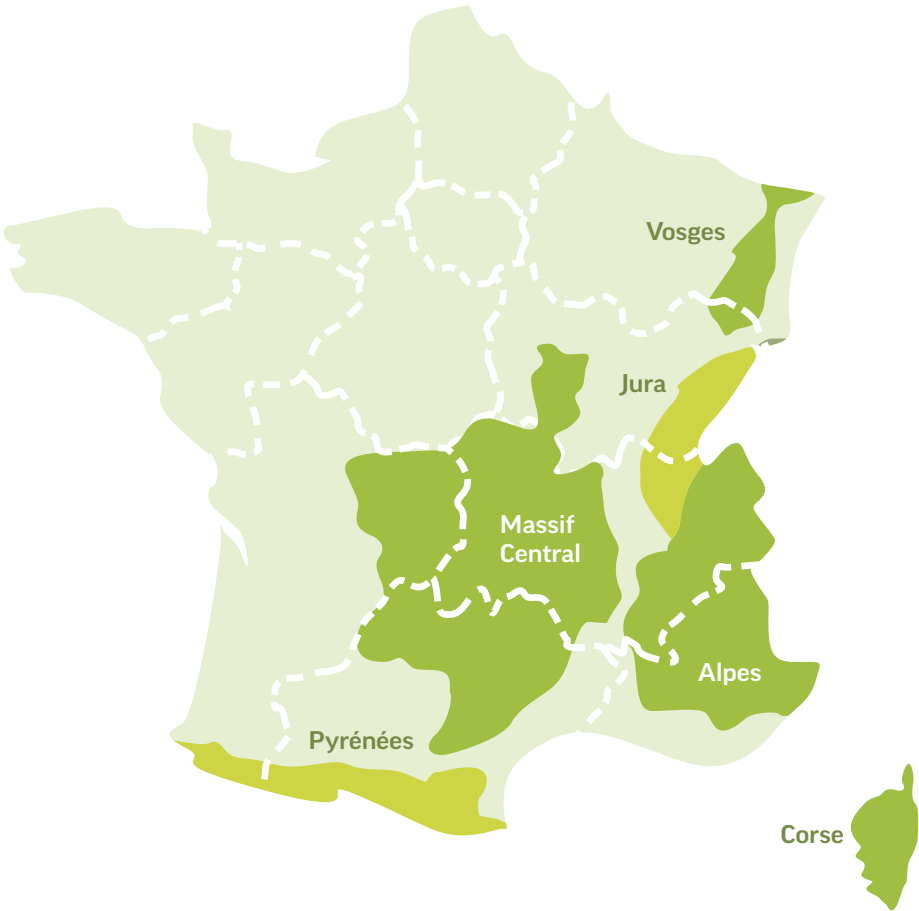
Les professionnels agricoles du Massif central,
des Pyrénées, des Alpes et du Jura.

FEUILLE DE ROUTE DES MASSIFS FRANÇAIS

**Quelles politiques agricoles
pour l'agriculture de montagne ?**



LES MASSIFS FRANÇAIS
EN QUELQUES CHIFFRES



6 MASSIFS EN FRANCE MÉTROPOLITAINE
1/3 du territoire métropolitain
170 000 km²
8 500 communes

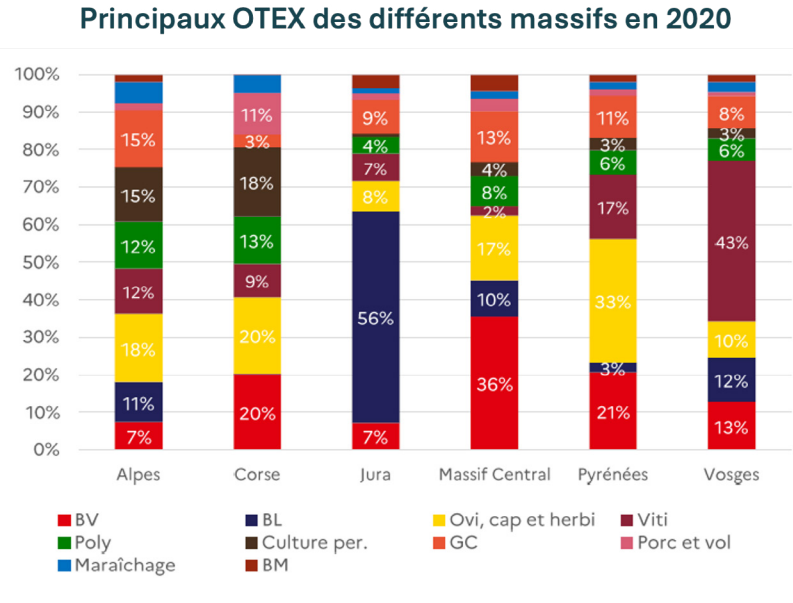
94 815 EXPLOITATIONS
24% des exploitations métropolitaines (même proportion qu'en 2010)
-21% d'exploitations en 10 ans (même évolution qu'au niveau national)

7,1 MILLIONS D'HA DE SAU
(surfaces individuelles et collectives)
26% de la SAU nationale
50% de la SAU herbe nationale

6,4 MILLIONS D'HA DE SAU ADMISSIBLES DONT
71% de surfaces toujours en herbe
81% de surfaces herbagères et pastorales
85% d'herbe et de cultures fourragères

5,7 MILLIONS D'UGB HERBIVORES
Une agriculture majoritairement orientée vers l'élevage

DES TERRES D'ÉLEVAGE PAR EXCELLENCE
AUX PROFILS DIVERSIFIÉS



Source : Agreste – RA 2020, DRAAF Occitanie

PART DU CHEPTEL HERBIVORES
DES MASSIFS PAR RAPPORT AU
NATIONAL :

63% DES OVINS
30% DES CAPRINS
29% DES BOVINS
27% DES ÉQUINS

Surfaces admissibles dans les différents massifs en 2020 et part de ces surfaces au niveau national

Surfaces admissibles (en ha) - RA 2020	Alpes	Corse	Jura	Massif Central	Pyrénées	Vosges	MASSIFS	FRANCE
Surfaces peu productives ⁽¹⁾	262 215	113 562	3 424	335 341	88 368	5 315	808 226	1 046 824
Surfaces toujours en herbe ⁽²⁾	717 893	150 576	290 233	2 757 507	524 184	86 338	4 526 732	8 798 903
Surfaces herbagères et pastorales ⁽³⁾	772 549	153 830	321 459	3 281 453	539 637	93 582	5 162 510	10 718 476
Cultures fourragères et surfaces en herbe	807 772	155 489	328 757	3 489 232	551 826	101 178	5 434 253	12 697 481
SAU totale (surf. individuelles et collectives)	988 009	172 994	361 447	4 113 267	609 068	134 095	6 378 880	26 880 582

Source : Agreste – RA 2020, DRAAF Occitanie

(1) prairies permanentes peu productives admissibles
(2) prairies permanentes productives et peu productives admissibles
(3) prairies légumineuses hors luzerne, prairies temporaires, prairies permanentes, surfaces peu productives

PART DES SURFACES HERBAGÈRES ADMISSIBLES PAR RAPPORT AU NATIONAL :

77% DES SURFACES PEU PRODUCTIVES
52% DES SURFACES TOUJOURS EN HERBE

49% DES SURFACES HERBAGÈRES ET PASTORALES
43% DES CULTURES FOURRAGÈRES ET SURFACES EN HERBE



LES ENJEUX DES MASSIFS

- L'agriculture des Massifs est avant tout une agriculture de production, fondée sur une gestion durable des ressources et sur la capacité à nourrir durablement les populations. Tout agriculteur doit vivre de son métier, lequel s'inscrit dans des missions d'intérêt général puisqu'il produit des biens publics (environnement, territoire) tout en assurant des missions de service public (sécurité et souveraineté alimentaire). L'agriculture de montagne participe activement au maintien et développement de la biodiversité et globalement des effets positifs environnementaux.
- Les exploitations herbagères et pastorales des Massifs possèdent tous les atouts pour concilier production et durabilité, mais elles demeurent particulièrement vulnérables face à des prix insuffisamment rémunérateurs, au travail d'astreinte, aux aléas climatiques, aux crises sanitaires et à la prédation. Le nombre d'éleveurs et les cheptels bovins, ovins et caprins ne cessent de diminuer.
- Les politiques publiques européennes et nationales doivent permettre aux agriculteurs de vivre de leur métier, dans un climat de confiance et de légitimité quant à leur mission première (produire pour nourrir) et leurs capacités à la conduire (dans le respect des ressources disponibles et la santé des citoyens). Cela suppose de favoriser, par les outils de soutien aux revenus et de compensation du handicap, la présence d'actifs agricoles en zone de montagne et l'installation de

nombreux jeunes agriculteurs ainsi que de reconnaître le caractère productif des surfaces herbagères et pastorales - support de production des exploitations.

- La PAC doit donner un cap clair et ambitieux pour favoriser le renouvellement des éleveurs. Les élus agricoles des Massifs français demandent une PAC forte et équitable, soutenant les prix, centrée sur les agriculteurs actifs, reconnaissant la spécificité des territoires à handicaps naturels, apportant une juste rémunération des services rendus par l'élevage ruminant et sécurisant les revenus face aux risques.

UN PRÉALABLE INDISPENSABLE : UN BUDGET DE LA PAC RENFORCÉ

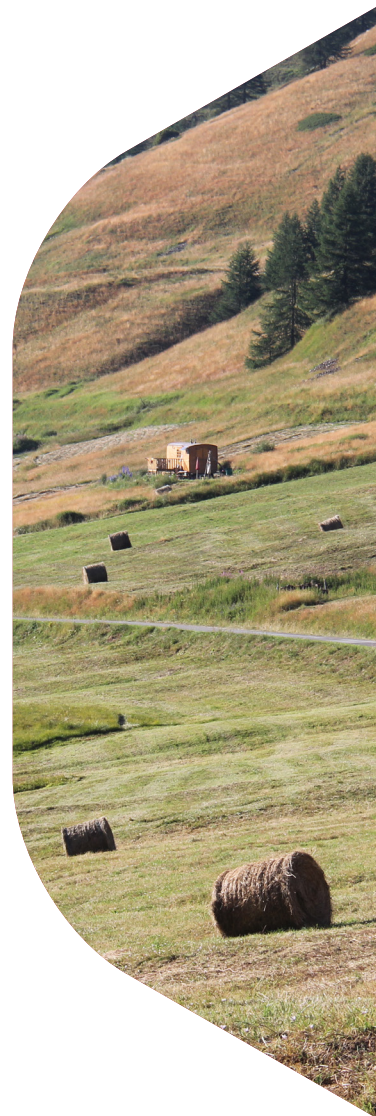
Dans le projet de la Commission européenne de juillet 2025, alors que le budget global de l'UE est en hausse, il est prévu une baisse drastique du budget de la PAC de 20% par rapport au budget actuel (hors inflation).

Le montant total de 50.9 milliards d'euros alloué à la France sur 2028-2034 représente une baisse de 21.6%.

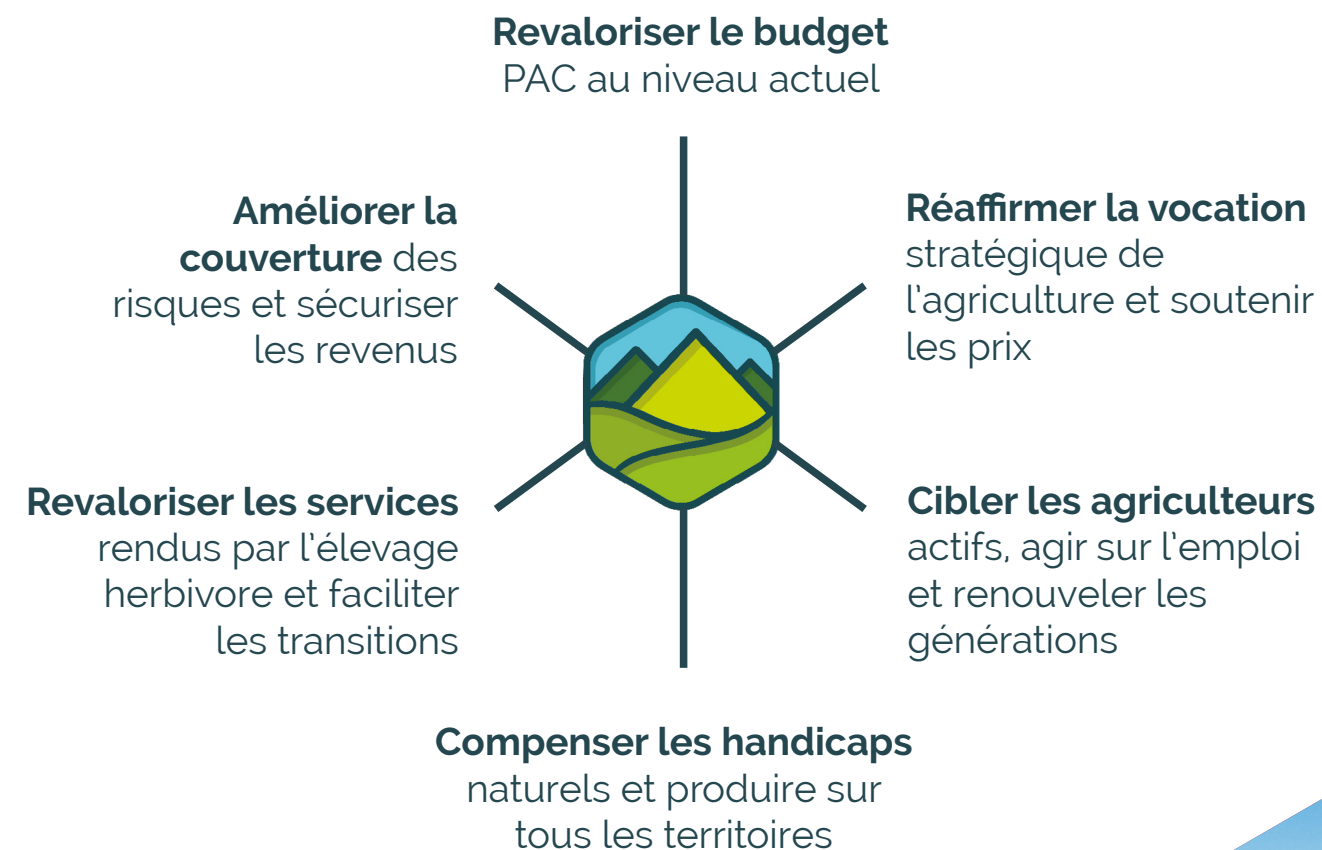
Or, le budget alloué à la future PAC doit être à la hauteur des enjeux stratégiques de souveraineté alimentaire, de transition écologique et de vitalité des territoires européens.

NOS DEMANDES :

Un budget pour la future PAC revalorisé significativement, pour atteindre le niveau minimum de la programmation actuelle dans tous les Etats membres.



LES OBJECTIFS PRIORITAIRES DES MASSIFS FRANÇAIS

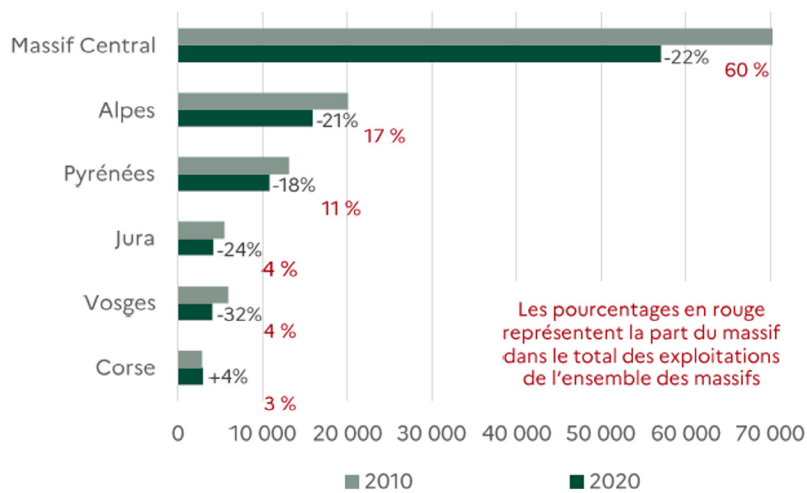


1. RÉAFFIRMER LA VOCATION STRATÉGIQUE DE L'AGRICULTURE ET SOUTENIR LES PRIX

NOS CONSTATS :

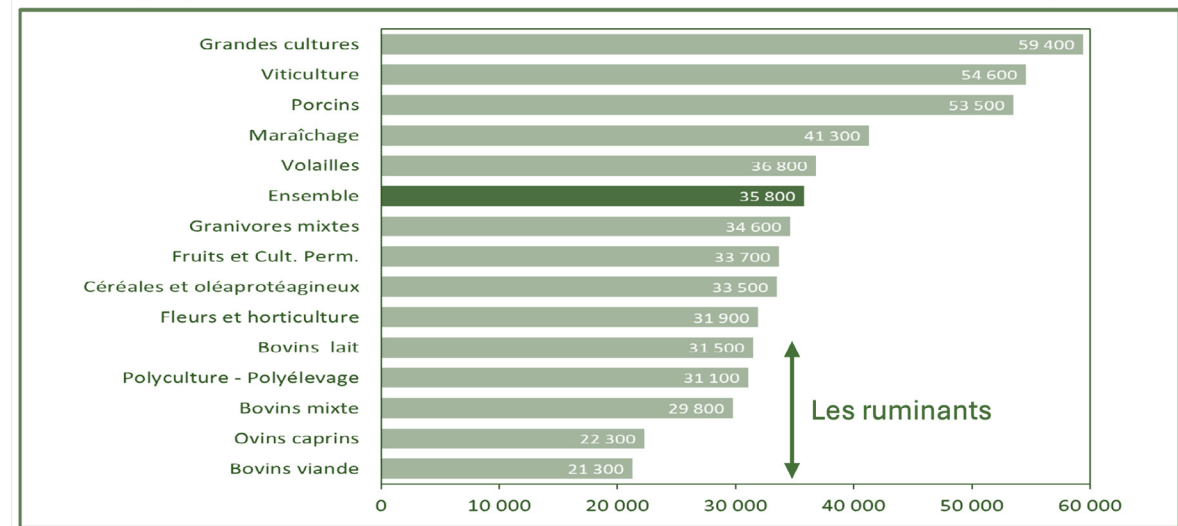
- Une érosion du nombre d'éleveurs et une décapitalisation continue des cheptels qui impactent les capacités de production dans les territoires.
- Un écart de revenu structurel entre le revenu moyen des Massifs et le revenu moyen France. Et un niveau de vie médian inférieur pour les exploitations ruminantes.
- Une concurrence internationale ne respectant pas les mêmes normes que celles imposées en Europe qui fragilise les systèmes les plus durables.

Evolution du nombre d'exploitations entre 2010 et 2020 des différents massifs métropolitains



Source : Agreste – RA 2020, DRAAF Occitanie

Résultat courant avant impôts par Unité de travail annuel non-salariée (RCAI / UTANS)
Moyenne nationale, toutes OTEX, entre 2010 et 2023 ; euros constants 2023 (INRAE, UMR SMART)



Source : Agreste, RA 2020 ; DGFiP ; INSEE, Filosofi 2020.

1. RÉAFFIRMER LA VOCATION STRATÉGIQUE DE L'AGRICULTURE ET SOUTENIR LES PRIX

NOS DEMANDES :

- Reconnaître le rôle stratégique de l'agriculture en définissant une PAC qui permette de répondre aux objectifs de souveraineté alimentaire et de durabilité dans un contexte international complexe.
- Promouvoir la souveraineté alimentaire en encourageant la production locale et en renforçant la réciprocité des normes vis-à-vis des importations des pays tiers.
- Soutenir les prix en garantissant des prix rémunérant a minima les coûts de production des agriculteurs.

Règlement OCM et autres réglementations UE

PRIX

- Contractualisation et respect de l'utilisation des indicateurs de prix de revient de référence
- Reconstitution de la régulation de l'offre dans les filières AOP-IGP

ORIGINE

- Information claire aux consommateurs sur tous les produits agricoles
- Encadrement de la dénomination des viandes

ECHANGES

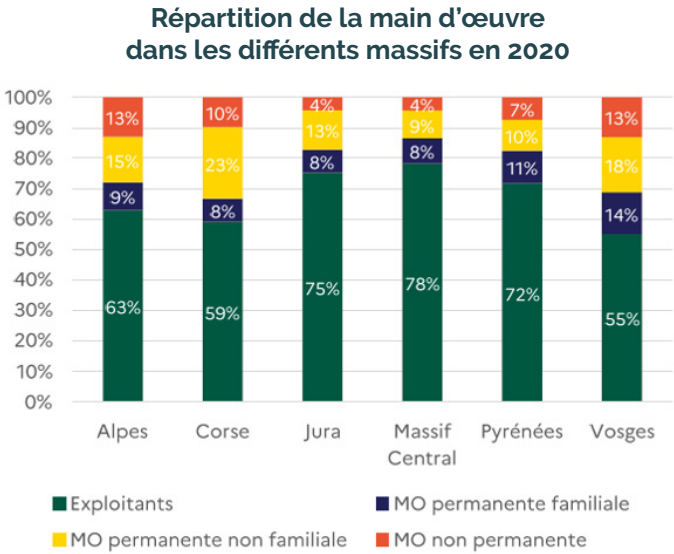
- Pas de concurrence déloyale
- Activation de véritables mesures et clauses miroirs, contrôlables et contrôlées



2. CIBLER LES AGRICULTEURS ACTIFS, AGIR SUR L'EMPLOI ET RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS

NOS CONSTATS :

- **Des exploitations familiales** (de 67% de main d'œuvre familiale en Corse à 86% dans le Massif central).
- **Des exploitations de taille modeste** avec 63 ha en moyenne sur les massifs (de 35 ha dans les Pyrénées à 86 ha dans le Jura).
- **Un déséquilibre de la pyramide des âges** avec des exploitants âgés en moyenne de 50 ans en 2020.



Âges moyens des exploitants des différents massifs en 2010 et 2020

Massifs	Âge moyen 2010	Âge moyen 2020	Différence
Alpes	49,2	50,3	1,0
Corse	49,1	50,4	1,3
Jura	46,2	47,3	1,2
Massif Central	48,1	50,7	2,6
Pyrénées	49,5	51,3	1,8
Vosges	48,9	51,2	2,3

Surfaces totales et moyennes dans les différents massifs en 2020

Massif	SAU 2020 (en ha)	Pourcentage	SAU moyenne 2020 (en ha)
Alpes	812 059	14 %	51
Corse	167 093	3 %	57
Jura	355 509	6 %	86
Massif Central	4 094 240	69 %	72
Pyrénées	374 431	6 %	35
Vosges	134 095	2 %	33

Source : Agreste – RA 2020, DRAAF Occitanie

2. CIBLER LES AGRICULTEURS ACTIFS, AGIR SUR L'EMPLOI ET RENOUVELER LES GÉNÉRATIONS

NOS DEMANDES :

- **Cibler les agriculteurs actifs** en n'attribuant les aides de la PAC qu'aux agriculteurs qui produisent effectivement.
- **Privilégier les aides qui favorisent les actifs** en adoptant des mécanismes de répartition plus équitable de l'aide au revenu fondée sur la surface (DABIS).
- **Encourager l'installation des jeunes agriculteurs** en mettant en place des dispositifs incitatifs ciblés.
- **Renforcer la politique d'investissement** en sanctuarisant des enveloppes dédiées.

Règlement PAC UE	Déclinaison nationale
Soutien au ciblage des aides sur les agriculteurs actifs - en intégrant la transparence GAEC - en veillant aux activités diversifiées en montagne	Définition du statut de l'actif au niveau national - Décide, dirige et travaille sur son exploitation - Détient la majorité du capital hors foncier
Soutien au plafonnement du DABIS et aux tranches de dégressivité	Fin des historiques des droits à produire (DPB) Bonification de l'aide au revenu fondée sur la surface sur les 1ers ha pour un paiement redistributif
Soutien au starter pack pour les Jeunes Agriculteurs et nouveaux installés	
Soutien a une politique d'investissements structurelle et territorialisée	Cadrage national plus favorable pour les enveloppes allouées en régions aux investissements et à l'installation Bonifications des aides DJA et Investissements pour les zones ICHN (avec intégration de cette bonification dans la répartition des enveloppes régionales)



3. COMPENSER LES HANDICAPS ET PRODUIRE SUR TOUS LES TERRITOIRES

NOS CONSTATS :

- L'ICHN constitue l'un des principaux instruments de la PAC pour le maintien d'une agriculture viable dans les zones défavorisées. C'est une politique historiquement stable avec des critères d'orientation forts pour la politique de montagne : plafonnement, dégressivité et ciblage vers les systèmes herbagers.
- La méthode de proratisation mise en place en France en 2015 est vitale pour reconnaître le caractère productif des surfaces pastorales à leur juste valeur. Il s'agit de les doter des aides directes au même titre que les autres surfaces tout en proratisant le montant de ces aides en fonction de la ressource alimentaire disponible pour les troupeaux sur ces surfaces.

ZOOM SUR L'ICHN

- En France métropolitaine, l'ICHN représente :
- 81 922 exploitations bénéficiaires, soit 31% des bénéficiaires du paiement de base
 - Montant moyen par exploitation : 12 739 €
 - **Médiane par exploitation : 10 053 €**
- Montant maximum théorique pour un actif éligible (hors stabilisateurs et modulations) :
- en zone de haute-montagne : 22 896 €
 - en zone de montagne humide : 15 025 €
 - en ZDS : 8 800 €

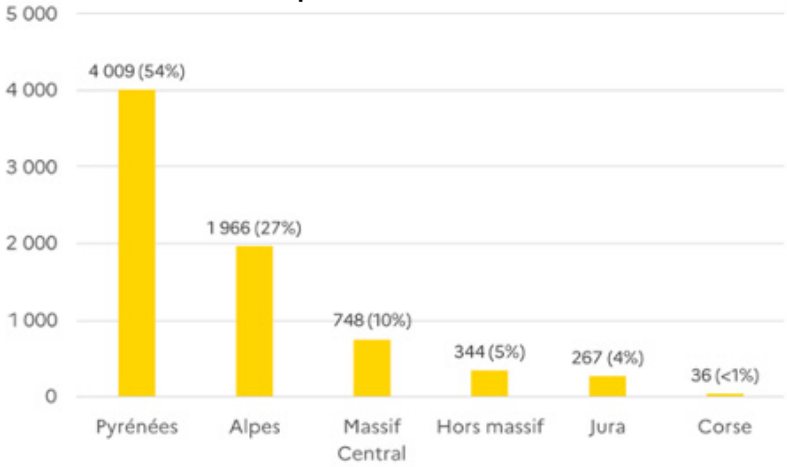
ZOOM SUR LES SURFACES COLLECTIVES ET LA TRANSHUMANCE

Surfaces collectives dans les différents massifs en 2020 et taux de proratisation de ces surfaces

Départements	Surfaces graphiques (ha)	Surfaces admissibles (ha)	Taux de proratisation
Alpes	346 894	213 700	62%
Corse	7 672	5 044	66%
Jura	7 365	5 876	80%
Massif Central	21 000	16 459	78%
Pyrénées	431 308	272 423	63%
Hors massif	12 163	10 447	86%
France métropolitaine	826 402	523 949	63%

Source : Agreste – RA 2020, DRAAF Occitanie

Nombre d'exploitations transhumantes par massif en 2020



3. COMPENSER LES HANDICAPS ET PRODUIRE SUR TOUS LES TERRITOIRES

NOS DEMANDES :

- **Maintenir une activité agricole viable dans les zones soumises à des handicaps naturels permanents** en compensant les surcoûts liés à l'altitude, la pente, le relief et les autres caractéristiques physiques.
- **Reconnaître l'aptitude des élevages herbivores à valoriser des territoires à handicaps naturels** en orientant les mécanismes de compensation vers cette filière.
- **Sécuriser le principal support de production des systèmes herbagers extensifs** en reconnaissant le potentiel productif des surfaces pastorales.

Règlement PAC UE	Déclinaison nationale
Soutien à la sanctuarisation de l'ICHN	Revalorisation de l'enveloppe ICHN Maintien du zonage ICHN actuel
Soutien à l'éligibilité des surfaces pastorales	Ciblage des ICHN SUR L'ELEVAGE Maintien de l'éligibilité des surfaces pastorales (herbagères et ligneuses) et du système de proratas

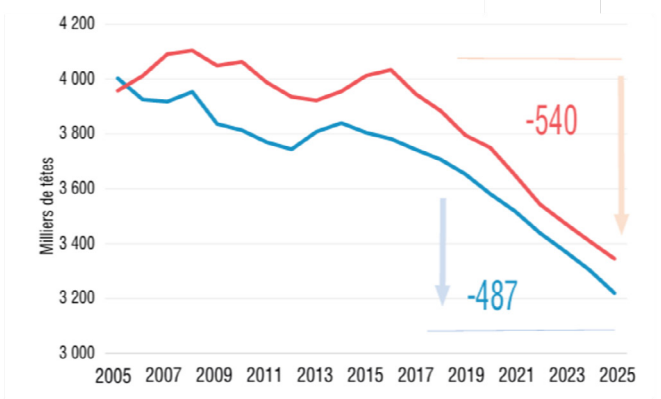


4. REVALORISER LES SERVICES RENDUS PAR L'ÉLEVAGE
HERBIVORE ET FACILITER LES TRANSITIONS

NOS CONSTATS :

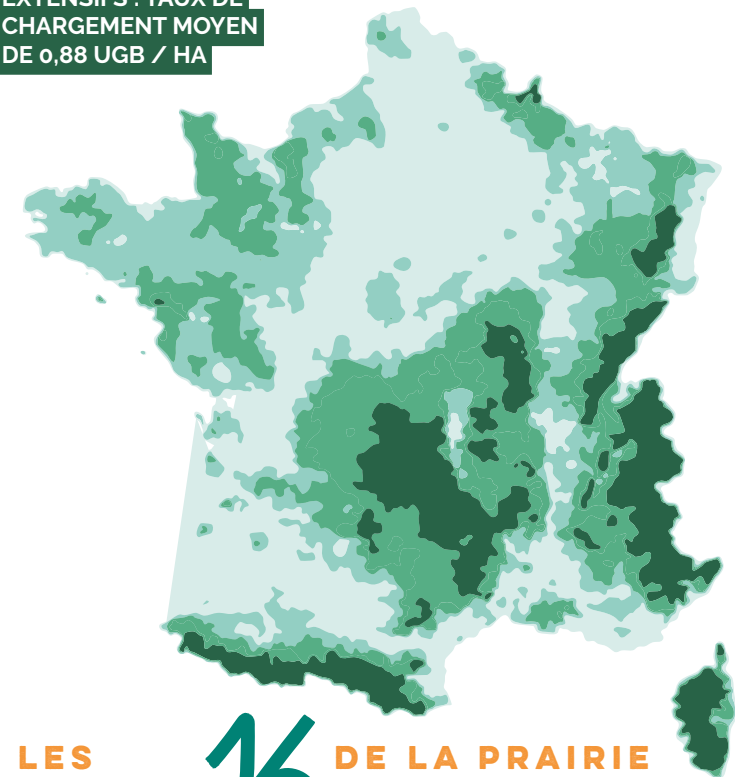
- **Une décapitalisation structurelle** des cheptels ruminants qui impacte directement la vie économique et sociale dans les territoires de montagne.
- **Une difficulté majeure** à faire reconnaître les services rendus actuellement par les animaux qui pâturent les prairies et les espaces pastoraux. Ces systèmes entretiennent les paysages, préservent les espaces ouverts, participent à la prévention des incendies, soutiennent une biodiversité remarquable, reçoivent peu d'intrants chimiques, préservent la qualité de l'eau, permettent de ne pas déstocker le carbone dans les sols, répondent aux enjeux de bien-être animal,...

Effectifs de vaches en France au 1^{er} décembre 2025 :
- 1 million de têtes en 7 ans



Source : GEB – IDELE d'après SPIE-BDNI

DES SYSTÈMES D'ÉLEVAGE
HERBAGERS ET PASTORAUX
EXTENSIFS : TAUX DE
CHARGEMENT MOYEN
DE 0,88 UGB / HA



Zone où la surface toujours en herbe est
supérieure à 50% de la surface agricole utile

4. REVALORISER LES SERVICES RENDUS PAR L'ÉLEVAGE
HERBIVORE ET FACILITER LES TRANSITIONS

NOS DEMANDES :

- **Reconnaître le caractère stratégique de l'élevage ruminant** en redynamisant la production dans les filières fragilisées par la décapitalisation du cheptel.
- **Récompenser les services écosystémiques rendus par les prairies et les surfaces pastorales** en soutenant les systèmes extensifs qui entretiennent ces espaces et répondent aux enjeux eau, sol, biodiversité et carbone.
- **Accompagner les transitions** en soutenant les éleveurs dans leur démarche d'adaptation au changement climatique.

Règlement PAC UE	Déclinaison nationale
Soutien au renforcement des aides couplées	Allocation renforcée des aides couplées vers les élevages de ruminants
Soutien aux aides de maintien des surfaces herbagères individuelles et collectives	Reconnaissance de l'existant par une aide aux services écosystémiques fondée sur la surface cible
Soutien aux mesures d'incitation financière pour de nouvelles pratiques	



5. AMÉLIORER LA COUVERTURE DES RISQUES ET SÉCURISER LES REVENUS

NOS CONSTATS :

• Des enjeux majeurs qui nécessitent une mise en oeuvre effective et opérationnelle au niveau national.

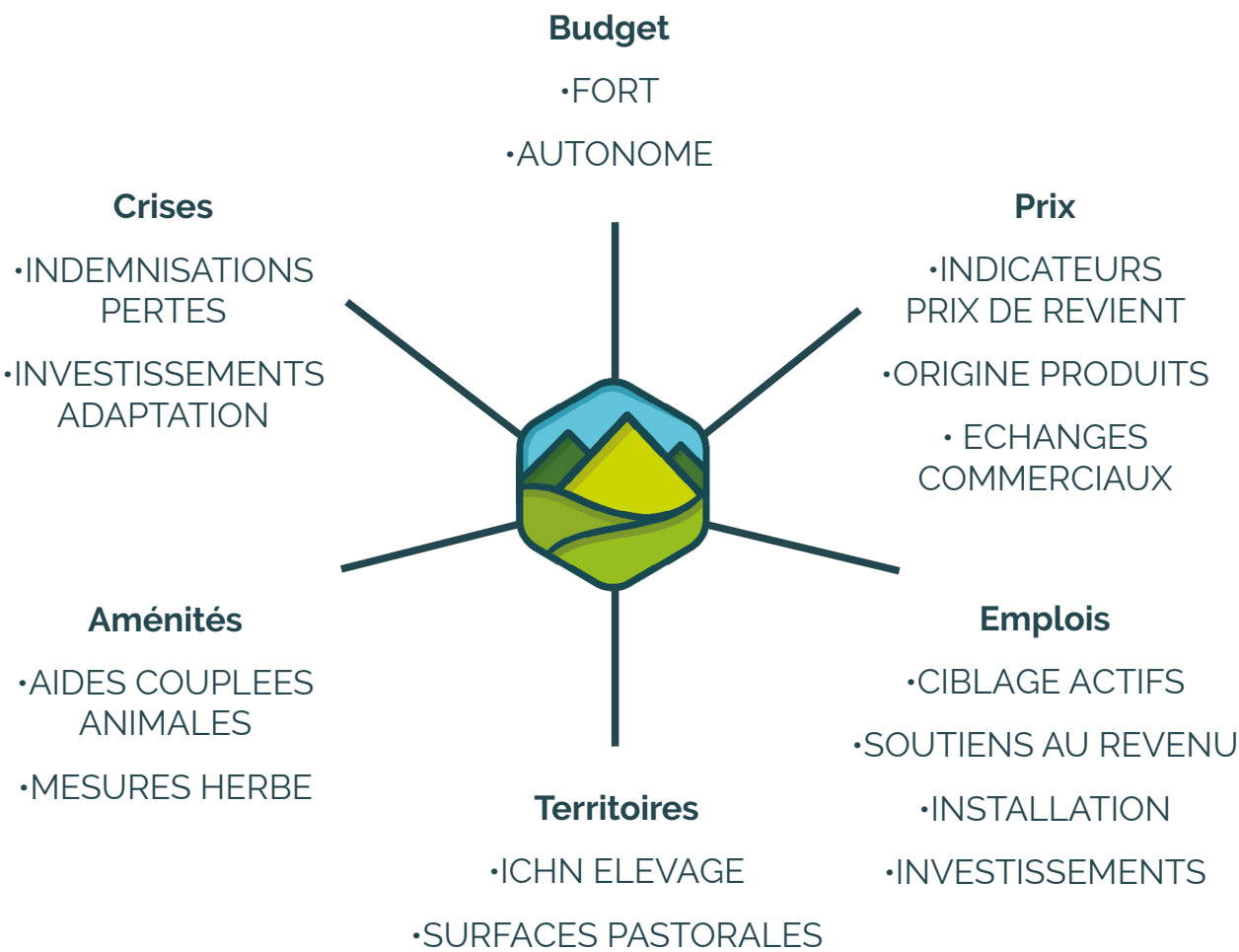
NOS DEMANDES :

- **Sécuriser les revenus en déployant une réserve de crise** réellement mobilisable par les systèmes herbagers et pastoraux.
- **Adopter une politique structurelle sur les risques sanitaire** en déployant une stratégie sanitaire ambitieuse et des règles adaptées.
- **Lutter contre les effets du réchauffement climatique** en révisant le dispositif d'indemnisation des pertes sur prairies et en soutenant les investissements de partage de l'eau .
- **Protéger les troupeaux et les populations rurales face aux grands prédateurs** en opérant un changement de paradigme dans les politiques européennes.

Règlement PAC UE
RÉSERVE DE CRISE Simplifier le déclenchement Reviser les seuils d'intervention
RISQUES SANITAIRES Banque d'antigènes Fluidification des mouvements Mécanismes de compensation efficaces
RISQUES CLIMATIQUES Refonte de la méthode d'estimation des pertes sur prairies Investissement cibles sur l'abreuvement des animaux
PRÉDATION Financements hors des mesures agricoles Révision du statut de protection des grands carnivores

Déclinaison nationale
Renforcement du fonds de mutualisation sanitaire
Refonte complète du dispositif pour les pertes climatiques sur prairies

VISION POLITIQUE DES REPRÉSENTANTS DES MASSIFS





INTERMASSIF AGRICOLE FRANÇAIS

Les professionnels agricoles du Massif central,
des Pyrénées, des Alpes et du Jura.



Massif central

COPAMAC - Conférence des Présidents Agricoles du Massif Central
SIDAM - Service Inter Départemental pour l'Animation du Massif central
9 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE
lea.geneix.sidam@aura.chambagri.fr



Pyrénées

ACAP - Association des Chambres d'agriculture des Pyrénées
32 av. Général de Gaulle 09000 FOIX
sarah.fichot@agriculturepyrenees.fr



Alpes du Nord

SUACI Montagn'Alpes - Service d'utilité agricole
à compétence interdépartementale des Alpes du Nord
40 rue du Terraillet 73 190 SAINT BALDOPH
floriane.difranco@smb.chambagri.fr



Alpes du Sud

Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
8 Ter Rue Capitaine de Bresson 05010 Gap Cedex
nathalie.girard@hautes-alpes.chambagri.fr



Jura

ARDAR - Association régionale de Développement
Agricole et Rural du Massif du Jura
12 rue de Franche-Comté - 25480 ECOLE VALENTIN

Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*